

Principes de Base

vendredi 20 mars 2015

08:00

★ **Bienveillance**

N'évaluer que les compétences ciblées par l'évaluation (ne pas compter l'orthographe dans un devoir de géographie...)

Pour compléter : ci-joint le diaporama diffusé lors de la conférence du 14 mars 2015 à Paris sur les aménagements : http://www.apedys.org/dyslexie/telechargement/parcours_dys.pdf

Et les autres de la même journée sont ici : <http://www.apedys.org/dyslexie/article.php?sid=1185&mode=&order=0&thold=0>

Organisation Générale

vendredi 20 mars 2015

08:42

→ **Codes couleurs par matière :**

Coller des étiquettes ou utiliser des protège-cahier et reporter le même code sur emploi du temps...
Utiliser des tiroirs avec le même code couleur où l'enfant rangera les cahiers par matières pour limiter les oublis

→ **ENT :**

pour les devoirs ou les cours

→ **Binôme :**

avec un élève volontaire pour vérifier le cartable ou qui lui fait copie de ses devoirs

→ **Mettre l'enfant face au tableau, devant et si pb visuel au milieu**

→ **Pot à crayon**

pas de perte de temps à chercher le stylo

Ecrire

vendredi 20 mars 2015

08:01

1. Ordinateur

→ **Logiciel pour écrire :**

◆ **Payant :**

Dragon : Dictée vocale
Accepté aux examens
Appli Gratuite sur smartphone



→ **Logiciel pour aide orthographique**

◆ **Payant :**

Antidote : Correcteur d'orthographe
Accepté aux examens
<http://www.antidote.info/>



2. Aides Humaines

• **AVS / AESH**

Personnes Ressources mais non formées

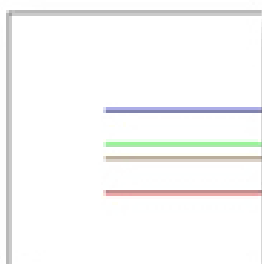
• **Secrétaires :**

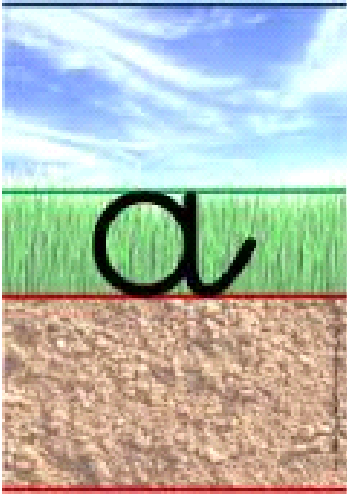
Prof / Instit ou élève volontaire sous la dictée de l'enfant

3. Autres

Création de lignage

http://www.desmoulins.fr/index.php?pg=scripts%21online%21feuilles%21form_feuille_methode_couleur





Lire

vendredi 20 mars 2015
08:01

1. Principes de Base

→ Présentation des documents

Aéré

Choix et taille de la police de la police important :

- o Comic sans MS ou Verdana en 12 ou 14
- o Gratuit : Open Dyslexie : <http://opendyslexic.org/>
- o Payant : Auxilidys <http://www.auxilidys.fr/>

Ne pas multiplier les polices dans un document

Interligne augmentée à 1,5

Ne pas faire de texte justifié

1 exercice par page

Format agrandi A3

→ Eviter la lecture à voix haute si l'enfant ne le souhaite pas

2. Aide Humaine

Lire à sa place

Lecture à 2 Voix : Lire un paragraphe sur deux

3. Ordinateur

→ Logiciels pour faire lire l'ordinateur

- ◆ Gratuit :

Balabolka : Transforme un texte écrit en texte audio
<http://balabolka.softonic.fr/>

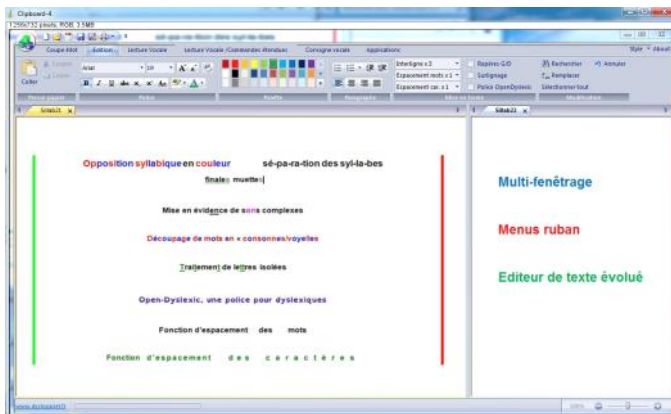


→ Logiciel pour colorer syllabes et lignes

- ◆ Gratuit

Coupe mots : permet de choisir quelle règle appliquée (colorée syllabe, lettre muette... d'un texte)

<http://www.dyslogiciel.fr/>



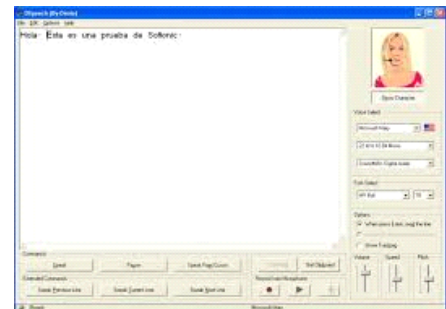
Exemple:



Exemple
Police

- ◆ Gratuit :

Dspeech : Transforme un texte écrit en texte audio
<http://www.clubic.com/telecharger-fiche34129-dspeech.html>



→ Logiciel pour un peu tout

- ◆ Gratuit

Le Ruban pour Word du **cartable fantastique de Manon**

<http://www.cartablefantastique.fr/Outils/GreenMod%C3%A8lesWord>



4. Livres Scolaires

→ Se renseigner auprès de son établissement ou de l'éditeur des démarches à réaliser

5. Livres audio

- ∅ <https://www.facebook.com/notes/dysscussions-parents-professeurs/liens-vers-les-sites-det%C3%A9l%C3%A9chargements-pour-avoir-des-livres-audio/486792408117948>
- ∅ Bibliothèque sonore d'Evreux, ouverte à tous les enfants empêchés de lire, tout se fait par correspondance : <http://bs.evreux.free.fr/>
- ∅ www.litteratureaudio.com
- ∅ www.audiocite.net/www.dysmoi.fr/troubles.../liste-de-livres-audio-gratuit...
- ∅ <http://www.blackcat-cideb.com/index.php> 52
- ∅ <http://www.kiosque-edu.com/>
- ∅ <http://www.cartablefantastique.fr/Ressources/HomePage>
- ∅ Livre audio de l'école des loisirs <http://chut.ecoledesloisirs.com/>
- ∅ Fables de La Fontaine en MP3 <https://www.facebook.com/groups/dysscussionsparentsprofesseurs/permalink/530924477038074/>
- ∅ Littérature jeunesse en format audio et numérique (8-13 ans) <http://www.scoop.it/t/tuic-numerique/p/4028680918/2014/09/25/litterature-jeunesse-en-format-numerique-etaudio>
- ∅ <http://www.litteratureaudio.com/notre-bibliotheque-de-livres-audio-gratuits>
- ∅ <http://www.gallimardjeunesse.fr/searchjeunesse/advanced?title=&author=&topic=&figure=&category=&collection=&age=1%3B15&format%5B%5D=1&date%5Bfrom%5D=&date%5Bto%5D=&SearchAction.x=145&SearchAction.y=12&SearchAction=Lancer+la+recherche>
- ∅ <http://www.bibliboom.com/>
- ∅ <http://www.2a7.fr/livres-audio-c-83.html>
- ∅ <http://www.livrespourtous.com/Livres-Audio-Jeunesse.html>
- ∅ <http://www.tvpioo.com/>
- ∅ http://www.jedessine.com/recherche/?recherche=contes+%C3%A0+%C3%A9couter&search_go=OK
- ∅ <http://www.audio2brain.ch/audiolivres.html>
- ∅ <http://www.audiolivres.info/>

6. Liseuse

Permet d'adapter la police, la luminosité...

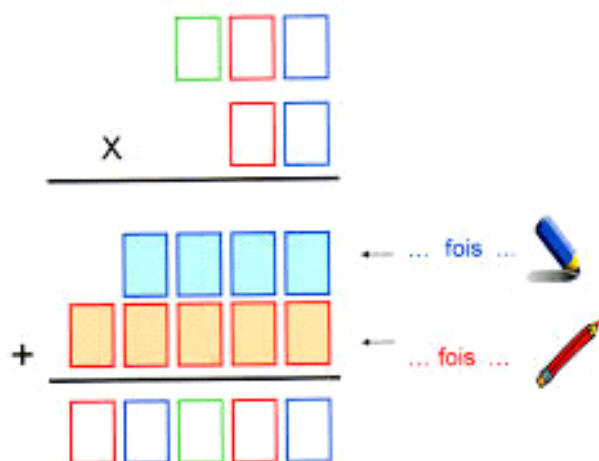
Compter / Géométrie

vendredi 20 mars 2015

08:01

1. Principes de Base

- Possibilité de garder les tables de multiplication à disposition
- Permettre l'utilisation de la calculatrice
- Utiliser des Gabarits pour poser les opérations (ou méthode plus artisanale 1 chiffre/case ou une couleur de stabilo /colonne)



2. Ordinateur

- Logiciel pour un peu tout

◆ Gratuit

Le Ruban pour Word du **cartable fantastique de Manon**

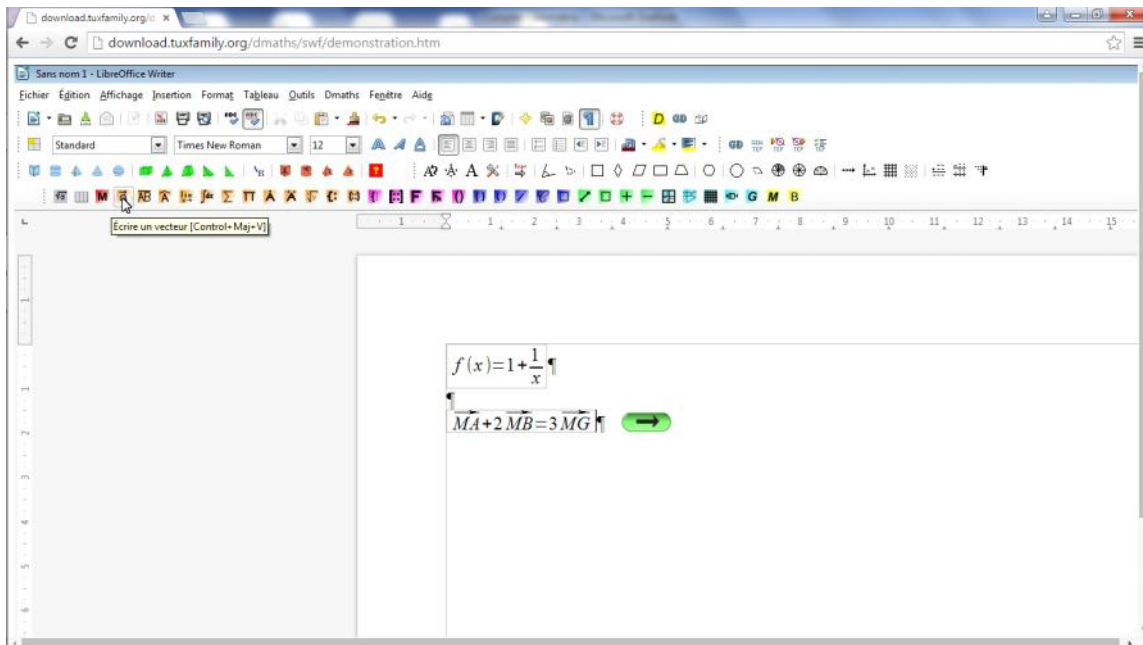
<http://www.cartablefantastique.fr/Outils/GreenMod%C3%A8lesWord>



- Logiciel de math

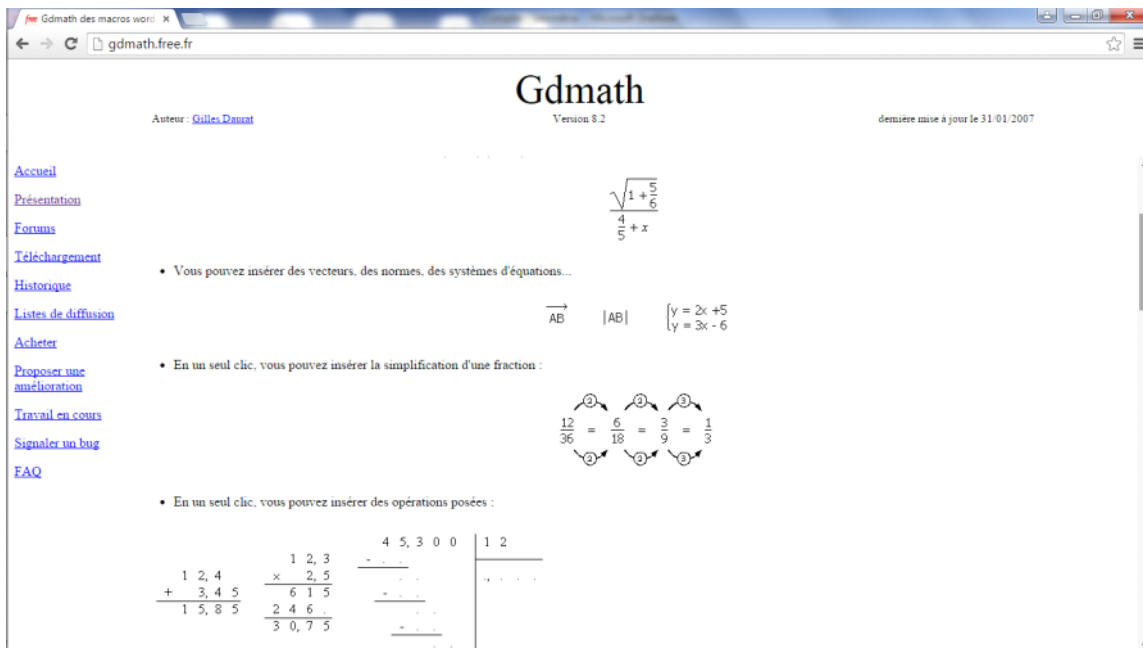
Dmath

<http://www.dmaths.org/>



GDMath

<http://gdmath.free.fr/>



OPERPOSE

Permet de poser des opérations avec ou sans retenues

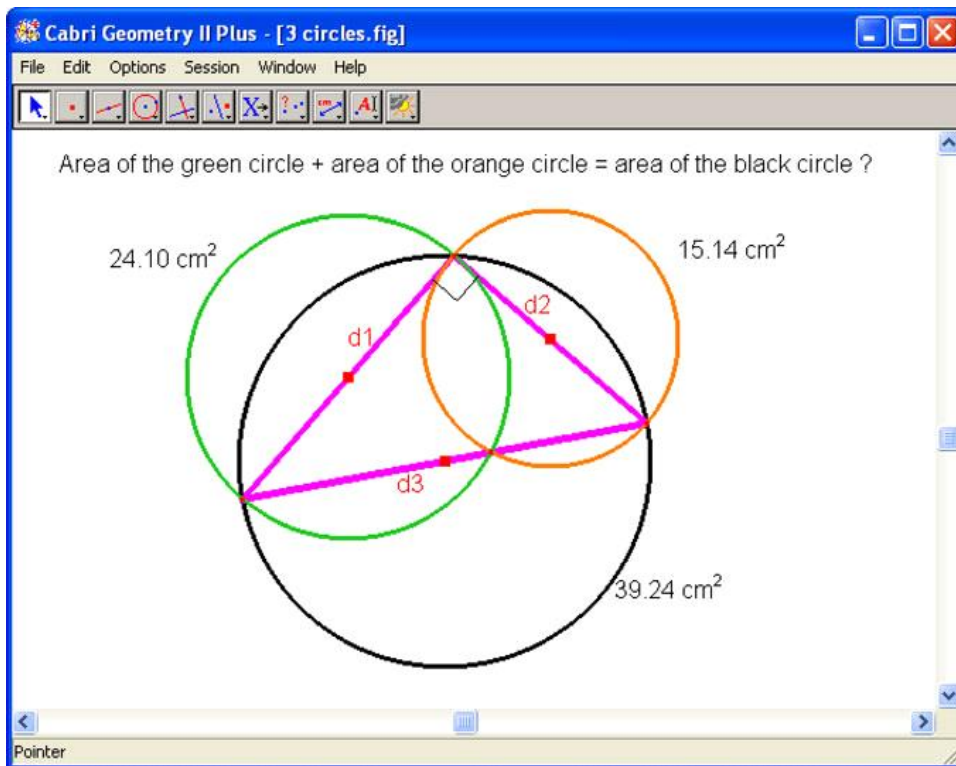
http://www.ecoliciel.net/telecharger_Operpose4A.htm



→ Logiciel pour la géométrie

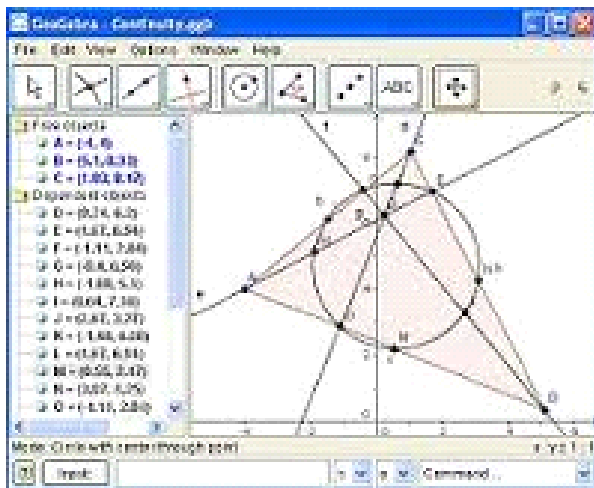
Cabri

<http://www.cabri.com/fr/>



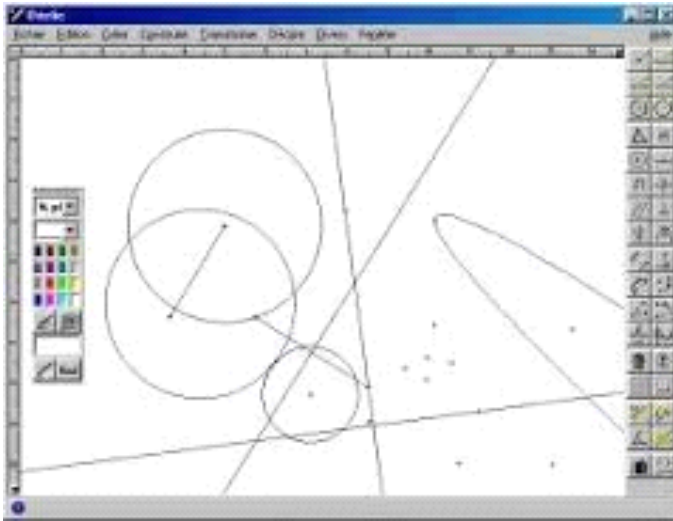
Géogébra

<https://www.geogebra.org/>



DECLIC

<http://www.clubic.com/telecharger-fiche10357-decllic.html>



→ **Tableur**

Permet de structurer la démarche et non de se jeter tout de suite sur la calculatrice

PPRE / PPS / PAI / PAP

vendredi 20 mars 2015
08:07

Récap Anapedys

http://www.apedys.org/dyslexie/telechargement/PPS_PAP_PPRE_PAI.pdf



PPS_PAP_...

Site officiel

http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_Decembre/37/3/DP-Ecole-inclusive-livret-repondre-aux-besoins_373373.pdf



DP-Ecole-i...

Circulaire PAP

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85550



ensel1296...



MENE15012
96C - Mini...

Examen

vendredi 20 mars 2015

08:07

Aménagements Possibles

- 1/3 temps : ATTENTION vraiment utile dans la mesure où l'enfant s'est entraîné
- Secrétaire
- Ordinateur (ATTENTION se renseigner sur les logiciels acceptés)
- Dispense d'épreuve écrite ou orale
- Brevet :
 - ✓ épreuve "histoire des arts" possibilité de passer 3 épreuves sur 5 à l'oral
 - ✓ Dictée à trous

Textes et Démarches

<https://www.facebook.com/notes/763010037095950/>

La rentrée rime aussi avec les premières démarches pour la mise en place des aménagements pour les examens.

Pour garantir une égalité des chances entre les élèves, la loi a prévu la possibilité d'aménager les examens, et cela sans condition de reconnaissance auprès de la MDPH.

Ces aménagements concernent tous les examens et peuvent s'appliquer à tout ou à une partie des épreuves.

« Les aménagements peuvent porter sur :

1. Les conditions de déroulement des épreuves (conditions matérielles spécifiques, aides techniques ou aides humaines éventuelles à mettre en place).
2. Une majoration du temps imparti (qui ne peut excéder le tiers du temps normalement prévu).
3. La conservation durant cinq ans des notes obtenues à une ou plusieurs épreuves.
4. L'étalement sur plusieurs sessions de la passation des épreuves. »

- Les démarches à accomplir sont les mêmes quel que soit le handicap de l'élève.

- Aucune mention concernant le handicap ne sera portée sur les copies, qui seront corrigées sous couvert de l'anonymat, dans les mêmes conditions que les autres.

- Lors des délibérations, le président de jury aura connaissance des aménagements qui ont été utilisés. Il peut en informer les autres membres du jury s'il l'estime nécessaire.

ATTENTION : les dossiers doivent être complets, sinon ils risquent de ne pas être traités et d'être retournés.

I/ La constitution du dossier

Il convient de distinguer les élèves scolarisés dans un établissement public et les candidats hors cursus scolaire public (établissement privé conventionné ou non, CNED, candidat libre, CFA...)

A/ Elèves scolarisés dans le cursus public

Pour les élèves scolarisés, il faut contacter le chef d'établissement, c'est lui qui donnera le dossier et il faut ensuite lui remettre le dossier accompagné des pièces médicales sous pli fermé.

Le chef d'établissement enverra, ensuite la demande accompagnée de la fiche d'information pédagogique au médecin désigné par la CDAPH.

Le dossier de demande doit comporter :

- l'imprimé de demande d'aménagement des épreuves dûment complété par le candidat et/ou sa famille
- les documents médicaux récents nécessaires, dont un certificat médical détaillé, sous pli cacheté, pour la connaissance de l'état actuel de santé du candidat
- pour les élèves présentant un trouble du langage oral ou écrit : un bilan orthophonique complet et étalonné récent (moins de 2 ans)
- si nécessaire, des documents particuliers, dont des copies de devoirs écrits, notamment en cas de troubles des apprentissages

- le cas échéant, copie du PPS, PAI, PAP en cours.

B/ Elèves scolarisés hors cursus scolaire public

Cette demande doit être effectuée directement auprès du médecin désigné par la CDAPH du département de domicile du candidat et dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous.

Le dossier de demande doit comporter :

- l'imprimé de demande d'aménagement des épreuves dûment complété par le candidat et/ou sa famille,
- la fiche des informations pédagogiques, renseignée et signée par le chef d'établissement (**sauf candidats individuels**),
- les documents médicaux récents nécessaires, dont un certificat médical détaillé, sous pli cacheté, pour la connaissance de l'état actuel de santé du candidat

Les candidats hors cursus scolaire traditionnel trouveront à la fin du document une liste de lien pour obtenir les formulaires.

Pour les académies de Besançon, Toulouse, Limoges et la Corse, vous pouvez utiliser les formulaires présents sous le lien de l'académie de Lille.

Ce sont des formulaires neutres qui vous permettront de gagner du temps.

Récapitulatif:

- Remplir le formulaire de demande d'aménagement
- Certificat médical (avec documents complémentaires sous plis cachetés) établi par un médecin ayant une bonne connaissance du handicap de l'élève précisant la pathologie, le traitement, les répercussions sur la scolarité et les conditions d'examen.
- Transmettre à l'attention du médecin de la CDAPH le dossier complet formulaire + enveloppe cachetée

Liste des éléments complémentaires indispensables

1. Bilan orthophonique datant de moins de deux ans :

Ce bilan doit obligatoirement comporter des tests étalonnés et normés avec indication des résultats et des écarts type.

Ces tests doivent explorer :

- a - le niveau de lecture
- b - le niveau orthographique
- c - la compréhension de lecture

Exemple de tests : Vol du PC, Chronodictée, Test de vitesse de lecture de Khomsi, Phonolec, Odedys....

2. Trois derniers bulletins scolaires

3. L'original d'un devoir rédigé en classe (situation de contrôle) au cours de l'année scolaire, devoir de français ou de philosophie ou éventuellement d'histoire-géographie.

4. Une lettre du professeur principal ou de français ou de philosophie ou éventuellement d'histoire-géographie expliquant les difficultés.

5. L'historique précis de la prise en charge en rééducation orthophonique et autres rééducations en précisant la date de la 1^{ère} prise en charge, la durée des rééducations, le nombre de séances par semaine et les éventuelles interruptions.

6. Eventuellement le résultat d'un bilan psychométrique (test de QI) même ancien.

Après avoir formulé votre demande, vous allez recevoir un avis du médecin désigné par la CDAPH, et ensuite la notification venant du Rectorat.

RECOURS :

Gracieux

En cas, de refus, il est nécessaire d'attendre la notification du Rectorat avant d'introduire un recours.

Ensuite, il faut :

- Adresser un courrier à la division des examens et concours du rectorat de votre académie.
- Envoyer votre courrier en accusé/réception accompagné de toutes les pièces justificatives nécessaires (décision contestée, pièces médicales d'origine, éléments complémentaires éventuels, etc.).

Contentieux

Si vous n'obtenez aucune réponse dans un délai de 2 mois, cela équivaut à un refus et il convient alors d'introduire un recours en référé devant le tribunal administratif.

Médiation

Si vous ne souhaitez pas engager un recours contentieux, vous pouvez également vous adresser aux médiateurs académiques.

Il faudra joindre la copie de votre recours gracieux et le courrier de réponse négative du Rectorat ou signaler l'absence de réponse de leur part.

Le recours au médiateur ne peut intervenir qu'après une démarche auprès de l'autorité administrative responsable ayant abouti à une réponse négative ou à une absence de réponse. Il est essentiel que vous adressiez une copie de la décision contestée ainsi que la réponse au recours gracieux que vous aurez effectué au préalable.

La saisine du médiateur se fait par courriel : mediateur@education.gouv.fr

ATTENTION : Le recours à la médiation ne suspend pas le délai de deux mois pour engager un recours devant le tribunal administratif.

Textes de références

Code de l'éducation : articles D351-27 à D351-32 : Aménagement des examens et concours <http://www.legifrance.org/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006166867&cidTexte=LEGITEXT000006071191>

Code de l'éducation : articles L112-1 à L112-5 : Dispositions particulières aux enfants et adolescents handicapés <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006166559&cidTexte=LEGITEXT000006071191>

Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement pour les candidats présentant un handicap <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006052923>

Circulaire n° 2011-220 du 27 décembre 2011 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et supérieur pour les candidats présentant un handicap http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/01/cir_34411.pdf

II / Demande d'aménagement pour le Baccalauréat

« Principales dispenses ou adaptations d'épreuves

- les candidats présentant certains handicaps (déficience auditive, déficience du langage écrit, déficience du langage oral, déficience de la parole, déficience de l'automatisation du langage écrit) peuvent demander à être dispensés partiellement de l'épreuve de langue

vivante 1 et partiellement ou totalement de l'épreuve de langue vivante 2 ;

- les candidats présentant certains handicaps peuvent demander un contrôle adapté pour l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive
- les candidats présentant certains handicaps peuvent demander selon leurs déficiences un aménagement ou une dispense partielle de l'épreuve obligatoire d'histoire-géographie
- les candidats présentant certains handicaps peuvent demander un aménagement ou une dispense de l'épreuve d'évaluation des compétences expérimentales. »

TEXTES DE REFERENCE

Langue vivante

« Les épreuves obligatoires de langues vivantes sont toutes évaluées à l'oral comme à l'écrit. A ce titre, ces épreuves font l'objet de dispenses et d'aménagements adaptés : dispense partielle de la LV1, dispense partielle ou totale de la LV2, aménagement de l'épreuve de littérature étrangère en langue étrangère. »

Arrêté du 15 février 2012 relatif à la dispense et l'adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante à l'examen du baccalauréat général, technologique ou professionnel pour les candidats présentant une déficience auditive, une déficience du langage écrit, une déficience du langage oral, une déficience de la parole, une déficience de l'automatisation du langage écrit, une déficience visuelle

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025372274>

Education physique et sportive

Article D.334-6 du code de l'éducation pour le baccalauréat général : adaptation ou dispense de l'épreuve d'éducation physique et sportive

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006527120&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=vig>

Article D.336-6 du code de l'éducation pour le baccalauréat technologique : adaptation ou dispense de l'épreuve d'éducation physique et sportive

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006527151&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=vig>

Arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive

Article 13 : " Les candidats présentant une inaptitude partielle ou un handicap, ne permettant pas une pratique des Apsa telles que présentées dans le cadre habituel du contrôle en cours de formation, bénéficient d'un contrôle adapté. Ces candidats sont évalués sur deux épreuves adaptées relevant de deux compétences propres à l'EPS. Cette inaptitude ou ce handicap doit être attesté par le médecin scolaire.

En cas de sévérité majeure du handicap, le recteur autorise, après avis de la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes, une certification sur une seule épreuve appropriée au cas particulier.

Les adaptations sont arrêtées par le recteur, à la suite de l'avis médical et après avis de la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes.

Lorsque les conditions d'aménagement n'autorisent pas une évaluation adaptée au contrôle en cours de formation, un examen ponctuel est proposé. Les candidats sont alors évalués sur une seule épreuve académique adaptée. Si l'autorité médicale atteste d'un handicap ne permettant pas une pratique adaptée, une dispense d'épreuve et une neutralisation de son coefficient sont proposées par le chef d'établissement et validées par le recteur après avis de la commission académique. "

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59122

Circulaire n° 2012-093 du 8 juin 2012 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique - Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation (possibilité de contrôle adapté pour les élèves reconnus en situation de handicap

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=60471

SERIE STL

Baccalauréat technologique : définition de l'épreuve d'évaluation des compétences expérimentales dans la série sciences et technologies de laboratoire (STL), applicable à compter de la session 2013

« Aménagement de l'épreuve à l'attention des candidats présentant un handicap. En application des articles D. 351 -27 et D.351-28 du code de l'éducation, le recteur d'académie peut accorder aux candidats présentant un handicap, sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, un aménagement de l'épreuve.

Les adaptations accordées par le recteur peuvent porter sur le choix des types de situations d'évaluation dans la banque nationale de sujets, sur l'aménagement du poste de travail, sur la présentation du sujet lui-même. Dans ce dernier cas, on veillera à ce que le sujet de l'épreuve permette que des capacités expérimentales soient mises en œuvre par le candidat lui-même, afin qu'elles puissent être évaluées. L'objectif est que le maximum de candidats en situation de handicap puissent passer l'épreuve, sans toutefois que soient dénaturées les capacités expérimentales évaluées. »

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59460

III /Conservation des notes et étalement des épreuves au baccalauréat général et technologique

Dans le cadre des dispositions communes à tous les examens de l'enseignement scolaire, pour l'examen du baccalauréat général et technologique, les candidats scolarisés et non scolarisés en situation de handicap peuvent demander :

- la conservation des notes de leur choix obtenues à l'examen (même les notes inférieures à la moyenne), tout en pouvant bénéficier, le cas échéant, d'une mention. Sont donc concernées les épreuves écrites, orales ou pratiques, obligatoires et facultatives du premier groupe d'épreuves dans la limite des cinq sessions suivant la première session à laquelle les candidats se sont présentés ;
- un étalement des épreuves sur plusieurs sessions. Cette possibilité concerne également les épreuves du second groupe (qui peuvent être présentées par anticipation). »

Procédure à respecter pour une demande d'étalement des épreuves ou de conservation des notes

- Le candidat effectue sa demande d'étalement des épreuves sur plusieurs sessions avant de se présenter à sa première session d'examen ; le jury ne délibère pas tant que le candidat n'a pas présenté toutes les épreuves obligatoires (d'où la mention « sans décision finale » portée sur le relevé de notes partiel du candidat). Le dispositif d'étalement des épreuves n'a pas été prévu pour qu'une même épreuve du premier groupe puisse être passée plusieurs fois.
- Le candidat effectue sa demande de conservation des notes après qu'il se soit présenté à une session d'examen (la demande s'effectue lors de l'inscription à une nouvelle session de l'examen, après un ou plusieurs échecs) ; le jury délibère à chaque session passée par le candidat, et si le candidat n'est pas reçu à l'examen du baccalauréat il peut repasser tout ou partie des épreuves du 1er groupe lors d'une prochaine session (dont les notes annulent et remplacent les notes précédemment obtenues, le renoncement à un bénéfice de notes étant définitif).
- Le dispositif de conservation des notes ne peut pas commencer tant que le dispositif de l'étalement sur plusieurs sessions est en cours (il faut attendre la « décision finale » du jury pour mettre en place un dispositif de conservation des notes.

TEXTES DE REFERENCE :

Baccalauréat général

Article D.334-8 du code de l'éducation : étalement sur plusieurs sessions

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000020488815&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=vig>

Article D.334-14 du code de l'éducation : conservation des notes

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000020488834&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=vig>

Baccalauréat technologique

Article D.336-8 du code de l'éducation : étalement sur plusieurs sessions

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000024601826&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=vig>

Article D.336-14 du code de l'éducation : conservation des notes

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000020488830&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20141012>

Article 7-1 de l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session de 1995 modifié par l'arrêté du 3 avril 2009 précisant les modalités du passage des épreuves du second groupe pour les candidats en situation de handicap autorisés à étaler le passage des épreuves de l'examen

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000000362117&idArticle=LEGIARTI000020883583&categorieLien=id#LEGIARTI000020883583>

Arrêté du 15 septembre 1993 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et du baccalauréat technologique

Article 2 : « Les élèves qui recommencent une classe de première et qui, en application de l'article D.351 -27 du code de l'éducation, sont autorisés à étaler sur plusieurs sessions le passage des épreuves de l'examen du baccalauréat général ou de l'examen du baccalauréat technologique, peuvent conserver les notes obtenues aux épreuves anticipées qu'ils ont présentées l'année précédente. »

<http://www.legifrance.com/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000023469222&cidTexte=LEGITEXT000023461412>

BO n°25 du 28 juin 2007 relative aux modalités d'application des dispositions relatives au bénéfice de la conservation des notes obtenues à l'examen du baccalauréat général ou technologique à compter de la session 2007 de l'examen

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/25/MENE0701308N.htm>

Jurisprudence :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000023493559&fastReqId=892229181&fastPos=1>

-

Formulaire de demande :

-

-

Académie de Lille

<http://www.ac-lille.fr/informations/examens/downloads/demande-d-amenagement.pdf>

<http://www.ac-lille.fr/informations/examens/downloads/certificat-m%C3%A9dical-descriptif.pdf>

- Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale
Service médical en faveur des élèves
Aménagement d'examens pour candidats handicapés
1, rue Claude Bernard 59033 Lille cedex
- Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale
Service médical en faveur des élèves
Aménagements d'examens pour candidats handicapés
20 boulevard de la Liberté BP90016 62021 Arras cedex

Académie d'Amiens

http://www.ac-amiens.fr/uploads/tx_obladysimpledocs/Dossier_amenagements_examen_2015_non_scol_03.pdf

Académie de Reims

http://cache.media.education.gouv.fr/file/scolarisation-enfant-en-situation-de-handicap/79/5/annexe_1_demande_famille_amenagements_294795.pdf

http://cache.media.education.gouv.fr/file/scolarisation-enfant-en-situation-de-handicap/79/7/annexe_2_Document_a_joindre_par_le_candidat_au_dossier_3_294797.pdf

Ardennes : http://cache.media.education.gouv.fr/file/scolarisation-enfant-en-situation-de-handicap/79/9/mesures_08_handicap_circul_rect_2014_294799.pdf

Aube : http://cache.media.education.gouv.fr/file/scolarisation-enfant-en-situation-de-handicap/80/1/mesures_10_handicap_circul_rect_2014_294801.pdf

Marne : http://cache.media.education.gouv.fr/file/scolarisation-enfant-en-situation-de-handicap/80/3/mesures_51_handicap_circul_rect_2014_294803.pdf

Haute-Marne : http://cache.media.education.gouv.fr/file/scolarisation-enfant-en-situation-de-handicap/80/5/mesures_52_handicap_circul_rect_2014_294805.pdf

Académie de Nancy-Metz

<http://dsden54.ac-nancy-metz.fr/formulaire-de-demande-d-amenagement-epreuves-a-destination-des-candidats-des-etablissements-pour-les-examens-professionnels-33586.kjsp?RH=EXAM54>

Académie de Rouen

http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/dossier-amenagements-epreuves-version-2014_1411026654868-pdf

Pour les candidats individuels ou scolarisés au CNED :Le dossier dûment complété est adressé à la Division des Examens et Con cours du Rectorat qui le transmet au médecin désigné par la CDAPH.

Académie de Paris

https://www.ac-paris.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2014-10/dossier_amenagements_aux_examens_paris_2014-2015.pdf

Candidat libre :

Le dossier accompagné des documents est à renvoyer à l'académie de Paris au plus tard le **19décembre 2014** :

À l'attention de Mme leDr. BEHAR

Secrétariat Mme JARDIN ou Mme FALL ou Mme MOUKALLA EBENGUE

RDC – Bureau 012

94, avenue Gambetta

75020 PARIS

Académie de Créteil

http://www.ia94.ac-creteil.fr/parent/pdf_examens/amenagement_handicap.pdf

Académie de Versailles

http://ac-versailles.fr/public/upload/docs/application/pdf/2013-12/2013-12-02_demande_amenagements_des_examens_2013-2014.pdf

Document commun Île de France

Liste des médecins conseils

http://ac-versailles.fr/public/upload/docs/application/pdf/2013-12/adresse_des_medecins_conseillers_techniques_dsden92.pdf

Listes des informations pédagogiques à joindre sous pli fermé

http://ac-versailles.fr/public/upload/docs/application/pdf/2013-12/2013-12-02_informations_pedagogiques_2013-2014_v2_2013-12-02_14-13-2_250.pdf

Académie de Caen

[http://www.ac-](http://www.ac-caen.fr/)

[caen.fr/mediatheque/examens_concours_recrutement/examens/handicap_demande_mesures_particulieres_cap_bep_mc_bacpro_bp.pdf?1412610456](http://www.ac-caen.fr/mediatheque/examens_concours_recrutement/examens/handicap_demande_mesures_particulieres_cap_bep_mc_bacpro_bp.pdf?1412610456)

Académie de Rennes

Demande officielle

<http://www.ia56.ac-rennes.fr/jahia/webdav/site/ia56/groups/IA56>

[_webmestres/public/FORMULAIRES/FORMULAIRES_ASH/amenagement_conditions_examens_demande.pdf](http://webmestres/public/FORMULAIRES/FORMULAIRES_ASH/amenagement_conditions_examens_demande.pdf)

Fiche médical

<http://www.ia56.ac-rennes.fr/jahia/webdav/site/ia56/groups/IA56>

[_webmestres/public/FORMULAIRES/FORMULAIRES_ASH/amenagement_conditions_examens_certificat_medical.pdf](http://webmestres/public/FORMULAIRES/FORMULAIRES_ASH/amenagement_conditions_examens_certificat_medical.pdf)

Fiche pédagogique

<http://www.ia56.ac-rennes.fr/jahia/webdav/site/ia56/groups/IA56>

[_webmestres/public/FORMULAIRES/FORMULAIRES_ASH/amenagement_conditions_examens_fiche_peda.pdf](http://webmestres/public/FORMULAIRES/FORMULAIRES_ASH/amenagement_conditions_examens_fiche_peda.pdf)

Bilan orthophonique

<http://www.ia56.ac-rennes.fr/jahia/webdav/site/ia56/groups/IA56>

[_webmestres/public/FORMULAIRES/FORMULAIRES_ASH/amenagement_conditions_examens_bilan_ortho.pdf](http://webmestres/public/FORMULAIRES/FORMULAIRES_ASH/amenagement_conditions_examens_bilan_ortho.pdf)

Médecin scolaire

http://www.ac-rennes.fr/annuaire/AnnuaireInter.php?wcode_div=0561884U

Dans le département du Morbihan, deux médecins ont été désignés par la CDAPH pour l'étude des dossiers des candidats aux examens et concours scolarisés en établissements de l'éducation nationale publics ou privés sous contrats (dont Diwan).

Pour les élèves scolarisés par le CNED domiciliés dans le département, le dossier complet sera à adresser directement au Doct eur Rabiller, médecin désigné par la CDAPH - DSDEN du Morbihan - BP 506- 56019 Vannes Cedex.

Les candidats inscrits en établissements agricoles, CFA, écoles privées hors contrat doivent adresser directement leur dossier r complet (s'ils sont scolarisés dans le département) à la Maison départementale de l'autonomie - 16 rue Ella Maillart -ZA de Laroiseau - BP 379 - 56009 Vannes cedex.

Un recours gracieux est possible auprès du recteur : Rectorat d'académie - Maison des examens -13, bd de la Duchesse Anne CS 24209 - 35042 RENNES Cedex

Médecin conseiller technique responsable départemental

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan

13, avenue Saint- Symphorien

BP. 506

56019 VANNES

Tél : 02 97 01 85 86

-

Académie de Nantes

http://www.ac-nantes.fr/51424640/0/fiche_pagelibre/&RH=EX&RF=1198251386625

Académie Orléans-Tours

http://www.ac-orleans-tours.fr/examens_et_concours/informations_examens/candidats_en_situation_de_handicap/

Académie de Poitiers

<http://www.ac-poitiers.fr/examens-vae/mesures-destinees-aux-candidats-handicapes-session-2014-80672.kjsp?RH=1174042042566&RF=1181657428962>

Académie de Dijon

<http://www.ac-dijon.fr/cid71963/situation-de-handicap.html>

Académie de Strasbourg

<https://www.ac-strasbourg.fr/publics/examens-diplomes/amenagement-depreuves/>

Académie de Clermont Ferrand

<http://www.ac-clermont.fr/action-educative/besoins-educatifs-particuliers/scolarite-et-handicap/>

Académie de Lyon

<http://www.ac-lyon.fr/faq-amenagement-examen,549386,fr.html>

Académie de Grenoble

<http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?article675>

Académie de Poitiers

<http://www.ac-poitiers.fr/examens-vae/mesures-destinees-aux-candidats-handicapes-session-2014-80672.kjsp?RH=1174042042566&RF=1181657428962>

Académie de Bordeaux

<http://www.ac-bordeaux.fr/examens-et-concours/examens/candidats-presentant-un-handicap.html>

Académie de Montpellier

<http://www.ac-montpellier.fr/sections/ia66/sante-social/pole-sante-social-eleves/pole-medical/pole-medical/amenagements-aux-examens>

Académie Aix/Marseille

http://www.ash13.i.en.13.ac-aix-marseille.fr/spip/IMG/pdf/demande_damenagement_depreuves_.pdf

Académie de Nice

<http://www2.ac-nice.fr/cid71019/handicap-informations-formulaires.html>

Collé à partir de <<https://www.facebook.com/notes/763010037095950/>>

Double Tâche

vendredi 20 mars 2015
08:56

Vidéo :

<http://www.koreus.com/video/test-visuel-compter-nombre-passes.html>

1. Principes de Base

Ne donner qu'une consigne à la fois.

Limiter la copie :

- Cours sur Clé USB
- Permettre le scan d'un cours d'un autre élève
- Permettre l'enregistrement d'une expérience
- Permettre de prendre une photo du tableau
- Permettre l'utilisation d'un dictaphone : Logiciel Gratuit **AUDACITY** <http://audacity.fr/>
- Utilisation de l'ENT pour les devoirs

Limiter le bruit dans la classe

2. Ordinateur

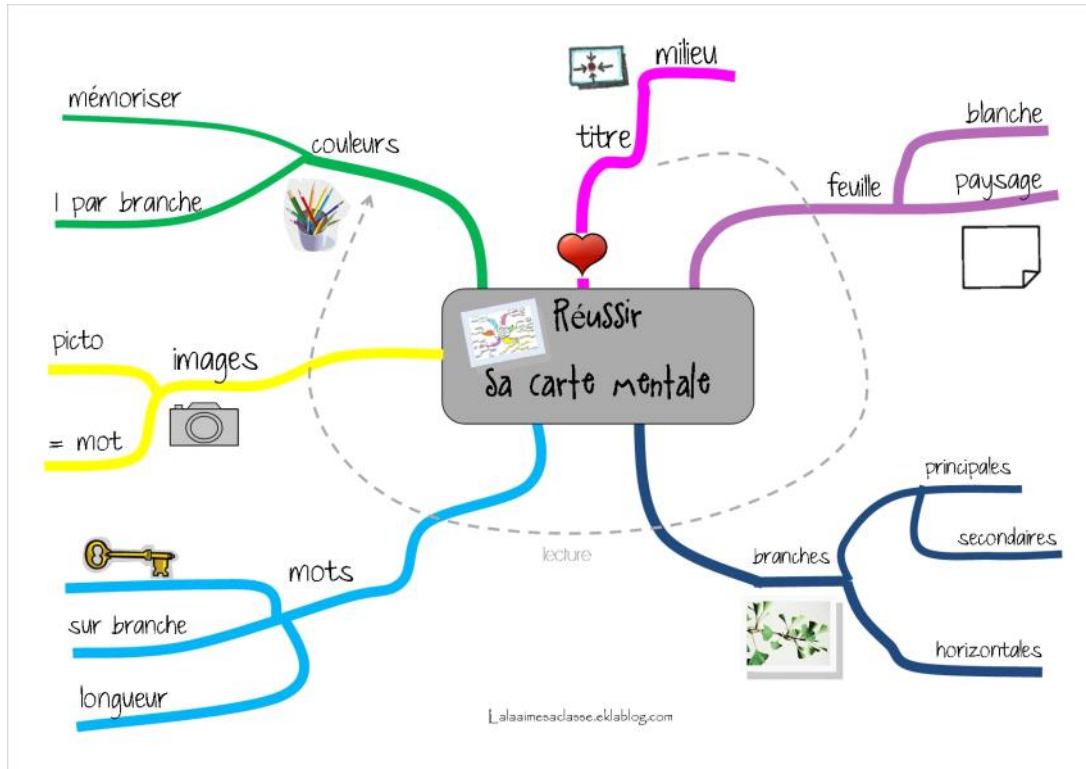
Pas de logiciel précisément, mais l'attention de l'enfant n'est plus portée sur le geste de l'écriture

Apprendre

vendredi 20 mars 2015
09:00

→ Cartes mentales

Une feuille de papier et quelques couleurs



◆ Logiciel :

<https://framindmap.org/c/login>

http://www.01net.com/telecharger/windows/Loisirs/education_et_scolarité/fiches/34923.html

<http://imindmap.softonic.fr/>

→ Utilisation de Frise Chronologique

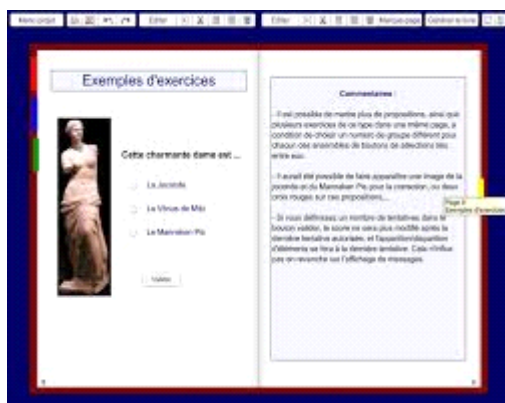
Cartablefantastique de Manon ou juste une feuille de papier

→ Didapages

Création de livres virtuels

<http://www.clubic.com/telecharger-fiche15505-didapages.html>

Ex : <http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/vaulx/IMG/didapages/mmeSouris/index.html>



→ **Blog**

Ex : <http://www.scolablog.net/>
<http://lewebpedagogique.com/miniprofs/>

→ **Moyens mnémotechniques**

<http://www.le-systeme-solaire.net/aide-mnemo.html>

→ **Jeux sérieux**

http://cursus.edu/institutions-formations-ressources/formation/16184/jeux-serieux-gratuits/#.VQvgqtKG_g8

→ **Orthographe illustrée**

<http://melaniebrunelle.ca/orthographe-illustree/>



→ **Planète des Alpha**

<http://www.lesalphas.net/?store=saisies>



→ **Le roi être et avoir**

<http://www.lerobert.com/hugo/>



Ordinateurs

vendredi 20 mars 2015
09:28

1. Le matériel

Ordyslexie : <http://www.apedys.org/dyslexie/article.php?sid=1157>

Ordyscan : <http://apedysmayenne.org/lordyscan/>

Ector : <http://www.ector.fr/>

Souris scanner / loupe ou réglette



2. Logiciel

- ◆ Payant

Medialexie

Lire et Ecrire

<http://www.medialexie.com/?langue=fr>



- ◆ **Apprentissage de la frappe au clavier**

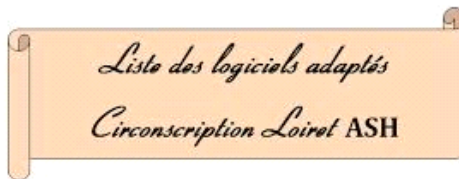
<http://www.taperplusvite.com/>

http://www.sense-lang.org/typing/tutor/FR_tutorial.php?key=french

<http://www.pctap.net/pctap3/pctap.php>

- ◆ **Ressources sur les logiciels**

http://www.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/ash45/TICE_logiciels_adaptes/Liste_logiciels_adaptes_Loiret_ASH_mars_2013.pdf



3. Ergothérapie

L'ergothérapeute permettra à l'enfant de prendre son aisance avec le clavier.

Mise en situation

vendredi 20 mars 2015
15:27

1ere Epreuve

Vous êtes en stage dans une pharmacie.

Votre mission est de téléphoner dans un laboratoire pour passer une commande de médicaments.

I. Vous classez les médicaments de la liste par ordre alphabétique.

II. Vous lisez à haute voix, à l'examineur, cette liste comme si vous étiez au téléphone.

La note sera attribuée en fonction de l'exactitude du classement, de la clarté de la lecture orale de la commande (les hésitations et les erreurs seront pénalisées) et de la vitesse d'exécution.

Voici la liste :

- 2 boîtes de 12 sachets d'érythromycine ;
- 4 boîtes de 6 sachets de déxycycline ;
- 3 boîtes de 6 sachets de cotrimoxazole ;
- 6 boîtes de 16 cachets de destrarine-phénylbutazone ;
- 9 boîtes de 12 gélules de prednisolone ;
- 12 boîtes de 9 ovules d'éthinylestradiol ;
- 13 boîtes de 12 ampoules de dexaméthasone ;
- 6 boîtes de 16 sachets d'acétylaspartyglutamique ;
- 7 bouteilles de lévocétirizine ;
- 6 boîtes de 16 cachets de dexchlorphéniramine.

A croire que tous les élèves ont fait des études en pharmacologie car chacun de vos voisins réalise le classement à une vitesse impressionnante et lit chaque nom de médicament sans hésitation.

Vous êtes encore en train de réaliser la première épreuve que l'intitulé de la seconde arrive.

Collé à partir de <<https://sites.google.com/site/dixsurdys/pourquoi-ces-aides/et-si-vous-lisiez-comme-un-dyslexique>>

2e Epreuve

Voici écrit au tableau, un extrait de *La Dame de pique* de Pouchkine.

Vous lirez à haute voix cet extrait en y mettant l'intonation adaptée puis vous recopierez le nom de tous les personnages cités.

Vladimir Andreïévitch a reçu une lettre de sa nourrice Anna légorovna Bouzivéra. En apprenant que son père vivait encore, [...] Vladimir questionna Antoine sur le chemin de Kisténovka.

- *Dis-moi, Antoine, demanda Vladimir, qu'y a-t-il entre mon père et Troïékourof ?*
- *Dieu siat ! Mon cher maître... On dit qu'il n'était pas d'accord avec Cyrile Pétrovitch et que celui-ci l'accuse de s'être pris à lui-même son propre bien [...].*
- *Quant à ça, c'est au vu et au su de tout le monde.*
- *Est-il vrai qu'il prétend s'emparer de Kisténovka ?*
- *C'est ce qu'on dit. Dernièrement, à un baptême chez le staroste, le curé de Pakrovsky disait : Cyrile Pétrovitch ne badine pas. Le forgeron Mikita lui répondit : c'est bon Savélitch, n'attriste pas la compagnie. Cyrile Pétrovitch est maître chez lui, André Gavrilovitch aussi [...].*
- *Ainsi vous ne seriez pas bien aises de tomber entre les griffes de Troïékourof ?*
- *Que Dieu nous en préserve ! [...]*
- *Voilà Patrovsky ! dit Antoine.*

A croire que vos voisins doivent avoir des parents russes car chacun lit et recopie le texte avec aisance, voire même plaisir !

Vous, vous avez des difficultés à retenir plus de trois lettres à la fois et dans tous ces noms, ce n'est pas facile de repérer ceux que vous avez déjà recopiés et la ligne où vous êtes. Il ne manquerait plus qu'on vous demande aussi de les classer par ordre alphabétique ! Machinalement, vous commencez à jouer avec votre stylo, et quand un examinateur vous fusille du regard, vous pestez intérieurement.

Collé à partir de <<https://sites.google.com/site/dixsurdys/pourquoi-ces-aides/et-si-vous-lisiez-comme-un-dyslexique>>

3^e Epreuve

Voici le descriptif de fonctionnement d'un appareil électrique. Après avoir lu le texte, vous répondrez à la question posée. Cette épreuve est chronométrée.

Maintien de mémoire de l'horloge
lorsqu'une panne de courant intervient, le radioréveil se met à fonctionner et le courant électrique sera rétabli. L'affichage de l'heure indiquera 000 et vous devrez remettre l'horloge à l'heure pour garder l'heure initiale. L'heure réglée des alarmes dans l'écas d'une panne de courant ou d'une déconnexion insérez une pile 9 volts dans le compartiment de la pile pendant l'heure. Les alarmes ne s'allument pas sur l'affichage des alarmes de la radio et le lecteur CD ne fonctionneront pas dès que le courant est rétabli.
L'afficheur indiquera à nouveau l'heure exacte.
Quelles fonctions de l'appareil ne sont pas maintenues même avec l'insertion d'une pile ?

Face à ce texte, vous vous imaginez que suite à une erreur de l'ordinateur, tous les espaces ont disparu du texte. Or en regardant autour de vous, vous découvrez que tous les élèves ont cette même feuille et que personne ne fait de remarque. Tout semble naturel et normal. Chacun répond rapidement à la question. Certains ajoutent même : « oh, c'est facile ! ». Vous vous dandinez sur votre chaise, mal à l'aise. Là encore, l'examineur vous fait signe de vous tenir tranquille.

Collé à partir de <<https://sites.google.com/site/dixsurdys/pourquoi-ces-aides/et-si-vous-lisiez-comme-un-dyslexique>>

4^e Epreuve

Voici une citation extraite d'un exemple de photosensibilité de Louise Brazeau Ward, centre de dyslexie d'Ottawa. Après avoir lu le texte, vous répondrez à la question posée. Cette épreuve est aussi chronométrée.

Lal ut tev er slar éu s sit e

A l ar e nt ré ed esc las ses, jes aut ai sdej oi ea vecl es ga rço nse tlesf il lesd uqu art ier, d és ir eux de co mm encerl es co ursq uico mb ler a ien tmo nes pritc urie ux.

Am es ur equ el' an né eav anç ait, le scou rs dev inr entp lusdi f fic ilese tuns ent im entdener vos it é etde p r é occ upat io ncom me nçaàm' e nv a hi r.

Co mb ie ndev er besco mp ortec ete xtr ai td et ex te ?

Vous vous découragez. Et toujours ces voisins de classe agaçants de réussite. Certains ont déjà rendu leurs feuilles depuis un moment, alors que vous êtes en train de lire le titre du texte. L'examineur s'approche de vous et vous demande de vous secouer un peu car vous êtes le dernier dans la classe et qu'il doit partir...

Cette réflexion injuste vous réveille. Ce n'était qu'un cauchemar !

Collé à partir de <<https://sites.google.com/site/dixsurdys/pourquoi-ces-aides/et-si-vous-lisiez-comme-un-dyslexique>>



Les inconvénients à être programmeur

Ma mère m'a dit :

**«Chéri, va au marché et achète une
bouteille de lait. S'ils ont des oeufs, prend
en 6.»**

Je suis revenu avec 6 bouteilles de lait.

**Elle m'a dit : «qu'est-ce qui t'as pris
d'acheter 6 bouteilles de lait ??»**

J'ai répondu:

«PARCE QU'ILS AVAIENT DES OEUFs !!!»

Une dictée sans fautes.

Dans la cuisine du vieux chalet.

Un ravioli, au fond d'un petit poêlon, réchauffé. Et il dore sous une couche de gruyère râpé. Le vieux chalet est bien tranquille. Pour le dîner, tout sera grillé, appétissant, fondant ! Le fromage est posé sur un plat ravissant. Sans doute, et d'une bouchée, il sera avalé ! Le saucisson, gras et bien tendre, sera coupé en rondelles. Et, servi sur un plateau, le chocolat bout, le verser sera délicat et dangereux ! D'un seul coup, il écume et gorge le chalet d'un bon et tranquille parfum.

Une dictée, 100 fautes !

Dans la cuisine du vieux chat laid.

Un rat vit au lit, au fond d'un petit poêle long. Réchauffé, il dort sous une couche de gruyère râpé. Le vieux chat laid est bien tranquille : pour le dîner, tout ce rat, gris et appétissant, fond dans le fromage. Et posé sur un plat, ravi, sans s'en douter, d'une bouchée, il sera avalé ! Le sot, si son gras est bien tendre, sera coupé en rondelles et servi sur un plat. Oh ! le choc ! holà ! Bouleversé ce rat délicat est dangereux ! D'un seul coup, il écume, égorge le chat laid d'un bond et tranquille, part.
Fin

Les sites à connaître

vendredi 20 mars 2015

09:28

Anapedys <http://www.apedys.org/dyslexie/index.php?op=edito>

Astuces pour dys <https://www.facebook.com/astucespourdys>

Dyccussions parents professeurs

<https://www.facebook.com/groups/dyccussionsparentsprofesseurs/>

Le blog de Mathieu <http://lewebpedagogique.com/monsieurmathieundlronchin/>

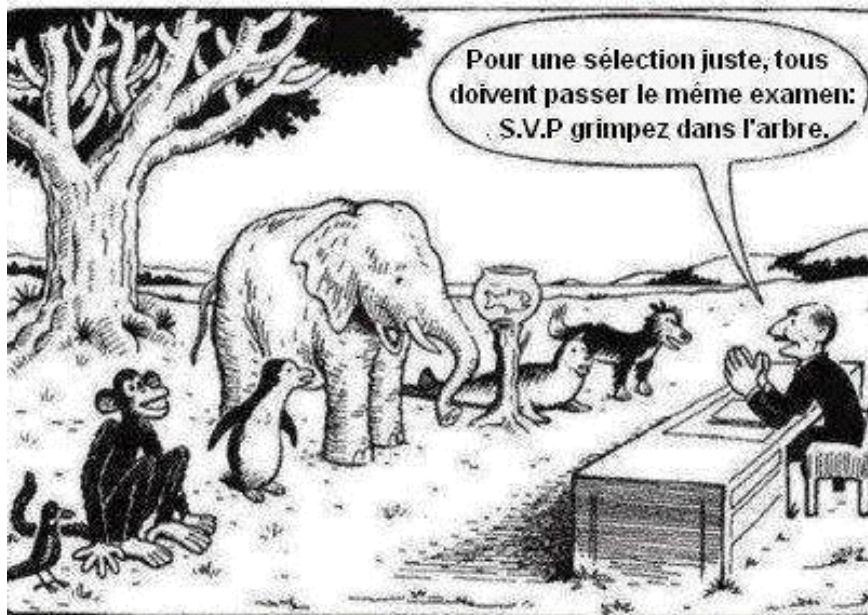
Blog Apedys FC <http://dysfc.jimdo.com/>

MATHENPOCHE <http://mathenpoche.sesamath.net/>

Les Dysponibles <http://lesdysponibles.weebly.com/>

Sourire

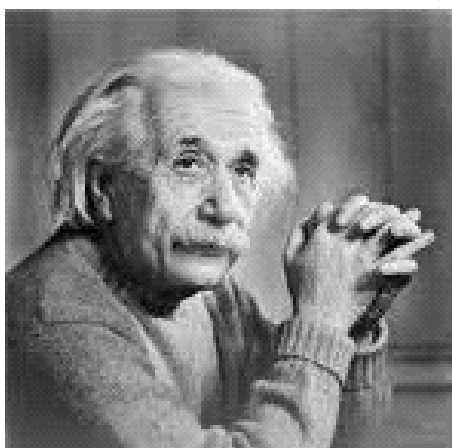
vendredi 20 mars 2015
15:51



Notre système d'éducation

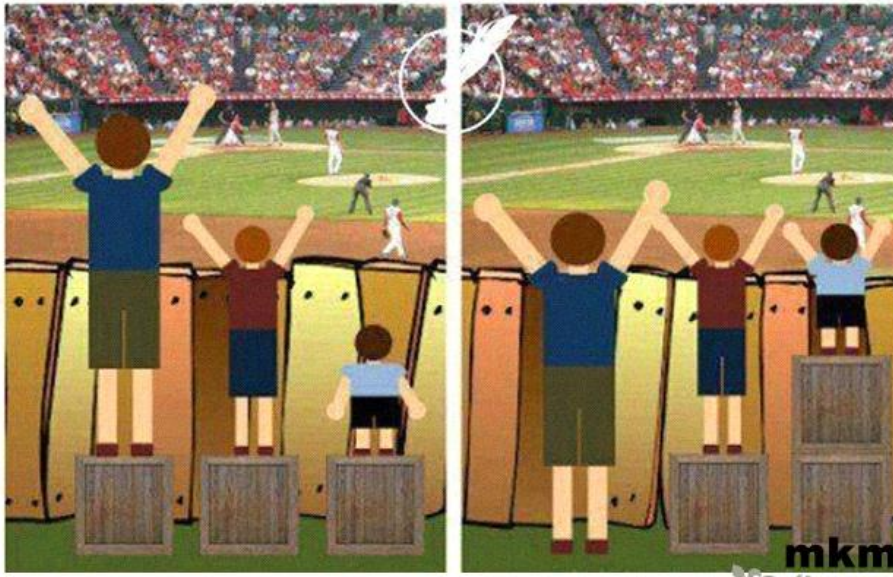
"Tout le monde est un génie. Mais si vous jugez un poisson sur ses capacités à grimper à un arbre, il passera sa vie à croire qu'il est stupide".

- Albert Einstein



Voici l'égalité

Voici l'équité



qcme.me/ZGHJAQD

Créé sur Québecmeme

Aider l'élève dyslexique à lire votre question écrite n'est ni un privilège ni un traitement de faveur.

C'est un aménagement raisonnable qui lui permet d'avoir la même chance que les autres de vous donner la bonne réponse.





UNE MAMAN D'ENFANT DYS EST COMME UN CANARD

En surface....

ELLE A L'AIR CALME ET POSÉ.



Sous la surface....

ELLE PÉDALE COMME UNE FOLLE.